

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR

DU 27 janvier 2020

**Présents** : MMES et MM BOUVIER, BRASSIER, GAYRAUD, GILBERT, MATHIOS, MIGINIAC, PILET, POLICARD, REBOUL, ROMAN, SINDA, WHITTON.

**Excusés** : MMES et MM ALARY (procuration donnée à MME MATHIOS), BOUSSAADIA, ECHALIER, FOURCHES (procuration donnée à MME BRASSIER), REDFORD, ROUQUETTE (procuration donnée à MME BRASSIER), SPITZL DUPIC (procuration donnée à M. GAYRAUD).

**Invitée** : MME LIU

M. DEL DUCA ouvre la séance à 9 heures.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. DEL DUCA évoque la situation en Chine et le départ de 13 étudiants de l'UFR devant effectuer un semestre d'études à Shanghai et à Pékin. Il informe le conseil que le Président de l'Université, le DGS ainsi que la VP aux relations internationales ont décidé de suspendre les voyages vers la Chine.

Il donne la parole à MME LIU qui fait un rapide point sur la situation sanitaire en Chine. La contamination semble toucher essentiellement des personnes âgées de plus de 40 ans. La vitesse de propagation est extrêmement rapide et les déplacements dus au nouvel an chinois vont favoriser les contaminations. Elle ajoute que les universités partenaires ont indiqué qu'elles repoussaient la date de reprise des cours.

M. DEL DUCA pense qu'il serait raisonnable que les étudiants annulent leurs rendez-vous pour la délivrance du visa. MME BRASSIER lui répond que les délais d'obtention des rendez-vous sont très longs et qu'ils ont intérêt à maintenir celui qu'ils ont obtenu. Elle pense que les billets pris sont non remboursables. Certains d'entre eux ont laissé leurs logements et travaillent actuellement.

Si les étudiants ne partent pas, il leur sera proposé d'effectuer un stage à l'étranger ou, pour les étudiants de LEA, de suivre les cours du DU IBF à Vichy.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2019.  
**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

## 1. - CRITÈRE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'OCTROI DE BOURSES ERASMUS

Suite à la demande MME PATEL, M. DEL DUCA soumet le texte suivant au vote :

« Les étudiants bénéficiant d'une bourse octroyée par l'Université Franco-Allemande ne pourront cumuler avec une bourse Erasmus que dans la mesure où l'UFR dispose d'un reliquat de dotation Erasmus. La demande sera étudiée un mois avant le départ (même principe que pour les gratifications). »

**Ce critère est voté à l'unanimité.**

## 2. - COMPLÉMENT FINANCEMENT DES APP DE LA DRIF

M. DEL DUCA propose les compléments suivants :

- 1/ MM DEL DUCA et RODRIGUES - Braga, Porto et Lisbonne - Portugal : DRIF 500€ par personne ; **UFR : 500€ par personne** ;
- 2/ M HEELS - Monterrey - Mexique : DRIF : 1100€ ; **UFR : 1100€**
- 3/ MME PATEL - Okoyama et Liaoning - Japon et Chine : DRIF 1650€ ; **UFR : 1650€**

**Ces compléments sont votés à l'unanimité.**

Les demandes effectuées par M. GASQUET au mois de juin n'ont pas été traitées. Un nouvel appel de la DRIF va être lancé au mois de février. Il lui sera demandé de refaire ses demandes.

## 3. - BÂTIMENTS

M. DEL DUCA donne la parole à M. REBOUL qui souhaite s'exprimer sur la position de l'Université vis-à-vis de l'écologie.

M. REBOUL présente trois propositions s'inscrivant dans la perspective du développement durable :

- Installation de robinets à détection infrarouge ;
- Installation d'urinoirs secs
- Tri sélectif dans les salles de cours afin de séparer le papier des autres déchets.

Concernant ce dernier point, M DEL DUCA indique qu'il faudrait revoir le marché d'entretien, car le tri sélectif ne fait pas partie du cahier des charges.

Il ajoute qu'il n'y aura plus de travaux financés sur le site de Carnot dans les trois ans à venir compte tenu de la construction d'un bâtiment pour l'UFR sur le site de Gergovia.

Néanmoins, ces suggestions seront prises en compte lors de la conception du nouveau bâtiment.

M. DEL DUCA rend compte de la réunion avec le Président et le doyen de l'UFR LCSH concernant la construction du bâtiment qui accueillera l'UFR LCC.

Ce bâtiment sera d'une surface de 6500 à 7000m<sup>2</sup> incluant une bibliothèque pour l'UFR. Des surfaces pour la vie étudiante seront prévues.

Le dernier étage sera dévolu aux bureaux qui devront être organisés de manière rationnelle.

Les amphis 2 et 3 seront démolis et remplacés par un amphi de 400 places et une salle gradinée. A la demande du Président, durant les travaux deux amphis de l'UFR Droit seront réservés pour les UFR LCC et LCSH.

M. GILBERT demande à ce qu'il y ait un espace pour les archives.

C'est un projet prometteur et innovant.

Au printemps, M. DEL DUCA indique qu'il consultera tous les départements, les services administratifs et les étudiants.

Le problème des parkings est évoqué. M. DURAN souligne que l'aménagement du parking du rectorat avait été fait récemment (pose d'une barrière ; matérialisation des places au sol) et que les personnels du Rectorat ont appris récemment que celui-ci allait être fermé, car des fouilles liées aux travaux du Learning Center vont démarrer.

M. DEL DUCA précise que tout sera fait pour maintenir le plus de places possibles sur les sites Carnot et Gergovia. Durant les travaux, les problèmes de stationnement seront importants.

Est également prévu dans le CPER la réfection des façades de l'UFR LCSH ainsi que des salles gradinées.

Un chargé d'opération de la DIL suivra les travaux.

#### 4. - POINT RH SUR LA CÉDÉISATION

Il faut remplir deux critères afin d'être cédéisé :

- Etre sur un emploi pérenne
- Avoir 6 ans d'ancienneté

Ces cédésations représenteront 2% des contractuels, soit environ 20 postes par an.

Il y aura une évolution de la rémunération tous les trois ans :

- 2 points d'indice pour les catégories C
- 5 points d'indice pour les catégories B

M. GILBERT est étonné par cette annonce, car une charte avait été votée précisant que les contractuels ne pouvaient pas effectuer plus de quatre ans à l'Université. Il semble que cette charte est désormais caduque.

#### 5. - QUESTION DE COMPENSATION ASYMÉTRIQUE

MME ESTEL demande s'il est pertinent de modifier le maquetage des N2 cette année sachant qu'il n'y a aucune certitude sur le maintien de la compensation asymétrique des blocs pour la nouvelle offre de formation. C'est un travail important qu'il serait dommage d'entreprendre cette année si tout doit être refait l'année suivante.

MME SINDA pense qu'il est important de mettre en place les blocs non compensables entre eux en N2 cette année puis en N3 en 2021. En effet, la compensation intégrale permet aux étudiants de valider des licences sans avoir le niveau dans certaines matières importantes pour leur recrutement en master.

Elle ajoute qu'un travail préparatoire a déjà été fait pour certaines licences.

M. DEL DUCA propose de voter :

- pour rester au stade préparatoire : 10 voix
- pour modifier les maquettes Apogée : 1 voix
- 1 abstention

MME MATHIOS demande si la compensation doit être prévue dans les masters et dans quel délai.

## 6. - QUESTIONS DIVERSES

### APP

M. DEL DUCA soumet une demande de MME PORZI qui a été envoyée hors délai. Il s'agit d'une visite du Louvre, visite prévue dans la maquette du N3 de la licence LLCER.

Le montant demandé est de 1151€ mais il correspond au montant maximum des billets de train, le montant sera bien moins élevé.

**Cet APP est voté à l'unanimité.**

### Départ de MME ESTEL

Suite à la demande de départ à la retraite de MME ESTEL, 12 candidatures ont été reçues. Les auditions auront lieu le 13 février. Le jury sera composé du DGS, de MME SINDA et de M. DEL DUCA.

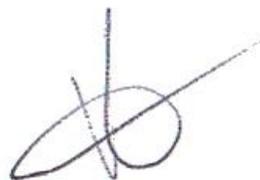
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le directeur,



Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,



Martine ESTEL

